



Département de l'Oise
Ville de Bury
(60250)

DELIBERATION

2024-42

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2024

Membres : 23
En exercice : 23
Présents : 19
Représentés : 02 Voix délibératives totales : 21

OBJET : Convention relative à la mise en place du chantier d'insertion « environnement- centre Oise » sur la commune de Bury en 2025.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit novembre à dix-huit heures, se sont réunis, dans la salle du Conseil de la ville de Bury, les Membres du Conseil municipal de la ville de BURY, légalement convoqués le vingt novembre deux mille vingt-quatre, sous la Présidence de **monsieur David BELVAL, Maire.**

PRÉSENTS :

M. David BELVAL, Maire, Mme Véronique DELABROY, Mme Ingrid LACAU, Adjointes au Maire.

M. Jean-Pierre AUTIN, Mme Teresa BELGHERBI, Mme Françoise CHASSEING, M. Pascal DEMAILLY-LAHLOUH, Mme Karen DYS, Mme Véronique FAY, M. Sylvain GALY, M. Cyril GOULARD, M. Jérôme GRUAIST, Mme Valéry GUILMAIN, M. Jean-Marc HENONIN, Mme Isabelle MANIETTE, M. Mathieu MONTAIGNE, Mme Nadia PIAI, M. Didier THIBERGE, Mme Marie-Hélène VANDROMME, membres du Conseil municipal.

EXCUSÉS

Mme Myriam GALLOIS-MONTBRUN.

M. Christian MOUREY.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

M. Laurent GUYARD donne pouvoir à M. David BELVAL.

Mme Delphine MALLARD donne pouvoir à Mme Véronique DELABROY.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la convention présentée par Recherches Emplois Bury (REB) relative à la mise en place du chantier d'insertion « environnement- centre Oise » sur la commune de Bury en 2025 ;

Considérant la nécessité de de fixer entre la commune de Bury et l'association REB, les modalités de mise en œuvre d'un Atelier Chantier d'Insertion. Celui-ci vise à la réalisation, par des publics en difficulté recrutés en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion : CDDI, de travaux d'amélioration du patrimoine naturel communal ;

À l'unanimité des membres présents et représentés et après en avoir délibéré,

Article 1 : **Approuve** la convention ci-jointe à la délibération relative à la mise en place du chantier d'insertion « Environnement - Centre Oise » en 2025 proposée par REB.

Article 2 : **Donne** son accord pour que monsieur le Maire engage toutes les démarches y afférentes.

Article 3 : **Autorise** monsieur le Maire à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Ampliation de la présente délibération sera adressée :

- En Sous-Préfecture de Clermont.
- À la Trésorerie de Saint-Just-en-Chaussée.

Bury, le 28 novembre 2024



Le Maire,

David BELVAL